

Décembre 2015
N° 18

MASSAGUEL

Feuilleton d'informations Municipales

Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Explication de texte
- Vie des associations



Edito

Une fois de plus, la France et les Français ont été touchés au cœur par des barbares fanatiques. Dans nos petites communes rurales nous pensons être à l'abri de ces exactions, le sommes nous vraiment ?

Ils veulent nous faire peur, nous diviser, nous devons continuer à vivre; aller au restaurant, aller au stade, aller au concert ou au cinéma, continuer nos activités au sein des différentes associations du village.

A Massaguel le tissu associatif est fort et varié, c'est le lien social indispensable dans ces moments difficiles.



Les élus de la nation ont voté l'état d'urgence pour trois mois et vont débattre sur la modification de la constitution pour l'adapter à ce nouveau type d'attaque terroriste.

Dans notre quotidien quelques contraintes ou désagréments vont sans doute nous être imposés. Mais tout ça est dérisoire par rapport au malheur qui a frappé de nombreuses familles le 13 novembre 2015.

Certains d'entre nous vont se retrouver en famille dans les semaines à venir, ayons une pensée pour celles meurtries à jamais, victimes de ces atrocités.

Au terme de cette année 2015, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2016.

Michel ORCAN

Invitation Vœux 2016

Le maire de Massaguel et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la réception donnée à l'occasion des vœux de la nouvelle année

Le Samedi 9 janvier 2015 à 11h30 (salle des associations)

Directeur de la publication : M. ORCAN - Mise en page : M. GUARDIOLA

Edité par la Mairie de Massaguel — 29 Av. André Cabrol — 81110 MASSAGUEL Site internet : www.massaguel.fr

Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91 Heures d'ouverture de la mairie : Lu, Ma, Ve 14h-18h ; Je. 9h-12h30

VIE DE LA COMMUNE

Les Massaguéolois avaient répondu présents au monument aux morts, à l'invitation de la municipalité, pour la commémoration de l'armistice de 1918. Après la lecture par le maire Michel Orcan de la lettre du ministère des Anciens Combattants, moment d'émotion avec la «Marseillaise» chantée par les enfants de l'école. Grand moment également, à la grande joie des enfants, que le lâcher de pigeons effectué par un Massaguéolois, grand amoureux des oiseaux et passionné de colombophilie. Pour clôturer cette matinée, le verre de l'amitié a été offert par la municipalité à tous les participants.

Commémoration du 11-Novembre



Voilà neuf ans que Florence gère avec amabilité et compétence l'agence postale. Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et malgré les nouvelles technologies le support papier est toujours apprécié, toute l'année, mais aussi en cette période pour envoyer vœux et nouvelles aux amis et à la famille. En plus des opérations financières, Florence propose de jolies cartes de vœux de l'Unicef (pour une bonne action), toute une panoplie de prêts-à-poster, qui vont des enveloppes locales estampillées [Massaguel](#) aux enveloppes et colis pré-affranchis. Un service public bien présent dans notre village qu'il faut préserver. Gérard, le facteur, est à votre service depuis quelques mois. Il a fait comme beaucoup ses débuts à Paris et sait se faire apprécier ici. Sa tournée des calendriers a démarré depuis peu. L'agence postale est ouverte du lundi au samedi, de 9 heures à 11 h 30.

Agence postale



Environnement



La mairie de [Massaguel](#), en partenariat avec le SIPOM, met en place une opération de collecte de textiles. Profitez de cette opération pour mettre dans des sacs les vêtements, chaussures liées par deux et les textiles d'ameublement (rideaux, draps, serviettes...), vous pouvez les déposer dans le bac à côté de la mairie. Il reste encore beaucoup de ces textiles dans les bacs d'ordures ménagères, c'est dommage ! Si les associations caritatives prennent les vêtements en bon état et prêts à être portés, dans les bornes du Relais vous pouvez mettre également les vêtements usés, les chaussettes dépareillées qui, s'ils ne sont pas revendus, seront transformés en chiffons d'essuyage ou en isolant. Ils seront alors destinés à divers usages : réutilisation directe (5 à 10 %), utilisation en chiffons d'essuyage ou transformation en isolant thermique et acoustique pour le bâtiment (50 %). Renseignements sur le site www.lerelais.org.

Réunions du conseil municipal

1) Analyse des courriers du collectif des propriétaires de terrains devenus constructibles

Suite aux lettres anonymes reçues s'intitulant « lettre ouverte aux massaguelois(es) et lettre aux élus du conseil municipal », monsieur le maire propose trois alternatives :

- Ne rien faire
- Donner des explications et les distribuer dans les boites aux lettres.
- Donner des explications sur le bulletin municipal

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité que des explications seront apportées sur le prochain bulletin municipal.

Une réunion de travail est prévue courant novembre afin de rédiger le texte.

2) Courrier Mme Aversenc

Suite au courrier de Mme Aversenc datant du 6 octobre, demandant des travaux afin de sécuriser la venelle surtout en cas de pluie, le conseil municipal décide que les membres de la commission travaux composée de Michel Guardiola et Denis Cousinier déterminent dans un premier temps les solutions au problème posé.

3) Compte rendu conseil d'école

Effectif de la rentrée

Très petite section : 1 / Petite section : 4 et 1 entrée en janvier

Moyenne section : 3 / Grande section : 3 / CP : 6

Total maternelle : 17 en janvier

CE1 : 0 / CE2 : 4 / CM1 : 4 / CM2 : 2

Total primaire : 12

Effectif total : 29 en janvier, l'effectif est en progression depuis 2014.

Les parents d'élèves délégués vont prendre rendez-vous avec l'inspecteur d'académie de Castres, afin d'exposer la situation. Un courrier du conseil municipal sera envoyé à l'éducation nationale afin d'informer sur les conséquences d'une fermeture d'une classe.

Internet

Afin de capter correctement internet dans la classe des petits, un câble sera mis en place à partir de la livebox située dans la grande classe. L'installation se fera courant novembre avec la nacelle de la communauté de communes.

Divers

A la demande de la directrice, un poulailler a été mis en place cet été.

Cette année les sorties piscines ont démarré plus tôt que prévu et s'achèveront en Décembre.

Lors de la semaine du goût Mme VA, parent d'élève, a offert aux enfants de l'école un repas asiatique.

A la demande de Mr. Le Maire les enfants de l'école participeront à la cérémonie du 11 novembre et chanteront la Marseillaise.

Le repas de Noël est prévu le 18 décembre : le plat principal sera offert par la municipalité, l'entrée et le dessert seront préparés par l'association Caissa Clara et les familles.

La directrice de l'école souhaite savoir si l'activité vélo en collaboration avec l'association de vélo de Massaguel pourra recommencer au mois de mars.

La directrice souhaite faire un projet scolaire important tous les deux ans, l'année dernière une simple sortie a été organisée. Cette année un projet de sortie sur 5 jours avec nuitée est envisagé. Les propositions de sorties de fin d'année sont : l'île de Ré, Paris ou Londres

4) Compte rendu CCSA et Syndicats

- CCSA

Monsieur le maire rappelle le projet concernant la maison de santé: afin de pouvoir bénéficier de subventions le projet doit passer par l'intercommunalité. L'ARS a donné son accord sur le projet et financera à hauteur de 50 à 60% les bâtiments pour recevoir les personnels de santé.

Deux communes ce sont positionnée pour le lieu d'implantation : la mairie de Dourgne et la mairie de Verdalle. Lors de la dernière réunion communautaire, et après l'écoute des arguments de chacun, Mr. Fernandez Président de la CCSA fait procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Commune de Verdalle : 16 voix

Commune de Dourgne : 11 voix

Abstentions : 16 voix

Le bureau de la CCSA doit rencontrer les professionnels de santé pour finaliser le projet.

- SIPOM

M Albert René délégué SIPOM nous fait le compte rendu de la dernière réunion. Elle porte essentiellement sur une décision modificative budgétaire concernant l'achat de matériel non prévu au budget initial.

- SDET

Mr. Guardiola et Mr. Cousinier font le compte rendu de la première réunion avec le nouveau président. Il apparait des problèmes de trésorerie dus à l'ancienne gouvernance, auxquels il faudra remédier; les projets 2015 seront repoussés d'un an.

5) Délibération d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le maire explique les modifications sur les régions, communes et EPCI dues à la loi NOTRE portant sur une nouvelle organisation territoriale. L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale va modifier une nouvelle fois les intercommunalités.

En effet une fusion devra s'opérée sur les EPCI de moins de 15 000 habitants avec toutefois des dérogations possibles à 5000 habitants pour les secteurs de montagne

Il appartient aux communautés de communes touchées par ces modifications de donner un avis sur le schéma départemental dans les deux mois qui suivent la date de réception du schéma.

Suite aux délibérations, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale aura trois mois pour faire une contre-proposition au Préfet.

Notre communautés de communes Sor et Agout ne devrait pas être touchée.

6) Arrêté PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Suite à l'envoi du PCS au référant local, pour validation et acceptation, il appartient à la commune de prendre un arrêté municipal est de le communiquer à la préfecture.

Le PCS sera mis à disposition du public à la mairie.

7) Délibération sur la dissolution du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le budget annexe du centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toutes les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Après en avoir délibéré,

- le conseil municipal décide à l'unanimité la dissolution du CCAS et de transférer son budget dans celui de la commune.

8) Délibération pour poursuite en justice la société MIC

Monsieur le maire rappelle les faits; lors de la réfection de la toiture de la salle de sport, des panneaux isolants non conformes fabriqués par la société CORUS ont été posés par la société MIC. Cette malfaçon entraîne des fuites dans le gymnase lorsqu'il pleut. Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu de Maître Barthet, avocat de la commune, qui nous signale que compte tenu des difficultés liées à la prescription du PV de réception notre action ne peut être dirigée qu'à l'encontre de la société MIC et son assureur.

Une copie de la délibération autorisant monsieur le maire à ester en justice la société MIC sera envoyée à Maître Barthet.

L'assurance de la commune remboursera les honoraires de l'avocat déduction faite d'une franchise de 10%. En cas de gain de la procédure, les frais d'expertise judiciaire avancés par l'assurance et les condamnations qui pourraient être allouées reviendront par subrogation à l'assurance à hauteur des sommes engagées et déduction faite des frais de procédure restés à la charge de la commune.

9) Facturation eau

Suite aux relevés de compteurs annuels, il a été relevé chez deux administrés une consommation anormalement élevée. Un courrier a été envoyé afin de savoir si la consommation est justifiée ou bien s'ils pensent qu'elle résulte d'une fuite. Dans le deuxième cas une réduction de facture, comme le stipule le règlement, pourra s'effectuer sur présentation d'une facture de réparations.

10) Questions diverses

- SPANC

Sous l'ancienne communauté de communes de la Montagne Noire un service de contrôle des assainissements individuels avait été créé, ces contrôles avaient été effectués par la société Véolia. A ce jour la communauté de communes de Sor et Agout a repris la mission de contrôle. Les visites sont programmées en fonction des tranches et dates des précédents contrôles (tous les 8 ans). Les administrés concernés ont reçu un courrier leur indiquant la date de passage (4 et 5 novembre). Le coût de cette vérification s'élève à 66 € pour les propriétaires.

- Agence postale

Une convention concernant l'agence postale a été signée avec la poste en 2006, pour une durée de 9 ans renouvelable. Un mail datant du 9 octobre de Mr Grand, Directeur adjoint, nous informe que la convention est prolongée jusqu'en 2024.

- Courrier associations

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier provenant des associations les Aïnats de Massaguel, CMVB et MJC, demandant un abri pour les grillades ainsi qu'un abri simple reliant les deux portes de la salle des sports et de la salle des associations. Après discussion le conseil municipal est favorable au projet, une réunion sera organisée avec les associations, des devis seront réalisés afin de monter un dossier de demande de subventions.

- Un arbre pour le climat (Cop 21)

L'Etat propose aux 36 000 communes de planter 1 ou 2 arbres courant novembre dans le cadre de la conférence climat. Monsieur le maire propose de réaliser le projet en collaboration avec l'école.

- Site internet

Monsieur le maire explique que la société qui gérait le site internet de la mairie est en dépôts de bilan. Un devis a été réalisé par une nouvelle société afin de récupérer le nom de domaine et de créer un nouveau site. Le coût de cette opération est de 1365€ avec un suivi de sécurité de 40€ par an. La commission communication composée de Michel Guardiola, Benjamin Gardin, Sébastien Girard et Michel Orcan se réunira afin d'élaborer le nouveau site.

Explication de texte ...

Les habitants de Massaguel ont reçu courant octobre dans leurs boîtes aux lettres un courrier d'un collectif de « bénévoles » anonymes.

Le conseil municipal a souhaité vous donner quelques informations.

- 1) Les rédacteurs de ce texte sont parmi les principaux propriétaires de terrains agricoles devenus constructibles, grâce aux choix du Maire et du Conseil Municipal de Massaguel (zonage du PLUI). Ces décisions ne sont pas neutres financièrement pour les propriétaires.

Exemple pour une parcelle de 1000 m² :

Valeur moyenne : - terrain agricole : 500 €

- terrain constructible : 35 000 €

L'Etat, pour lutter contre la rétention foncière a instauré par décret, la possibilité d'établir une majoration de la TFNB (taxe foncière non bâti) sur les parcelles devenues constructibles depuis plus d'un an.

A Massaguel, sur 6 hectares de terrains constructibles, aucune parcelle n'est en vente depuis 4 ans.

Le Conseil Municipal a donc voté en octobre 2014 cette majoration en prenant comme taux de calcul le plus bas soit 0,10 € par m², le plafond autorisé étant de 3 € le m².

Pour une parcelle de 1000 m² le montant de la majoration après calcul est de 40 €

- 2) Contrairement à ce qui est écrit (augmentation de 80% à 800% ?) les impôts des ménages, taxe d'habitation, taxes foncières ont très peu augmenté à Massaguel comme nous nous y étions engagés: de l'ordre de 1,5% entre l'augmentation du taux par la commune et l'augmentation des bases par l'état. (Impôt = taux x bases)

Par ailleurs les taux d'imposition de la commune sont parmi les plus bas de la communauté de communes (voir site internet www.prolixi.com).

- 3) La demande formulée auprès des propriétaires sur la diminution des surfaces constructibles n'a aucun rapport avec la majoration de la TFNB

Dans le cadre des accords « grenelle 2 » sur l'environnement, l'Etat nous demande de revoir à la baisse les superficies constructibles dans toutes les communes .

Nous avons pensé qu'il était préférable de demander aux propriétaires de se positionner sur cette problématique, en particulier ceux qui ont des surfaces importantes.

Cela n'a pas été compris, le conseil municipal en prend note.

- 4) Les propriétaires terriens des plus grande parcelles ont fait jouer la clause d'exonération de la majoration au titre que leurs terrains étaient exploités par des agriculteurs. Seuls les petits propriétaires se sont acquitté de la majoration et de ce fait l'esprit de la loi est détourné de son but

Dans un souci d'équité, le conseil municipal aura une réflexion sur le bien fondé du maintien de cette majoration , la décision devant être prise avant le 1er octobre de l'année N-1.

Inauguration gendarmerie du canton



Treize années après l'incendie qui avait ravagé l'ancienne gendarmerie, un premier bâtiment qui abrite les services administratifs a été livré cet été et a été inauguré officiellement le samedi 10 octobre. Une deuxième tranche de travaux est prévue pour la fin de l'année et permettra de loger les familles des huit gendarmes affectés à la sécurité civile des 8 000 habitants de leur secteur d'intervention.

LA VIE DE S ASSOCIATIONS

Les entraînements du Castres-Massaguel Volley-ball ont repris de plus belle depuis maintenant plus d'un mois. Laura s'occupe des benjamines le vendredi, à partir de 18 heures, à [Massaguel](#) ; elles ont aussi un entraînement à Castres dans la semaine. Du travail mais elles sont très motivées, une véritable émulation. L'école de volley est également formée à Massaguel. D'autres catégories se forment à Castres, bénéficiant des infrastructures de la ville. C'est cela l'osmose entre les deux clubs, chacun apportant son savoir faire.



CMVB Volley

Amicale boulistes



Le club de pétanque Massaguel/Verdalle/Dourgne a organisé une foire artisanale gourmande et vinicole fin octobre. Un temps radieux, des animations variées, 45 voitures de collections, 180 exposants, 250 repas servis et une bonne fréquentation, 4000 visiteurs. Ce n'est certes pas la vocation d'un club de pétanque d'organiser une foire mais les deux présidents veulent avec cet événement

promouvoir le territoire en mettant en valeur les différents acteurs locaux. La présence d'animations et des stands variés dans tout le village a attiré le public. Les deux présidents tiennent à remercier la vingtaine de bénévoles de l'association, la maire Marie-Rose Séguier, la députée Linda Gourjade, la conseillère régionale Martine Gilmer et les élus des communes voisines, Massaguel, Dourgne et Labruguière.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

La «castagnade» a été appréciée chez les aînés

Avec les premiers frimas, voici venu le temps des châtaignes grillées. Que de souvenirs, celles grillées à la cheminée, ou celles que nous dégustions enfants à la sortie du cinéma dans des cornets en papier journal, ça réchauffait les doigts. Le châtaignier était appelé l'arbre à pain, son fruit servant d'alimentation de base dans des régions entières. Chez les Aïnats, pour la deuxième année, et sur une idée de François, on a fait la 'castagnade'. En ce mercredi après-midi, les adhérents étaient invités par le club à les déguster avec vin blanc et cidre après belote et scrabble.



Ambiance où on peut se retrouver entre amis ; le club donne rendez-vous à nouveau pour le goûter de Noël le mercredi 16 décembre à partir de 15h30, 14 heures pour les joueurs

Les châteaux de la Loire pour les vététistes des Aïnats



La section VTT du club D'As Aïnats 'Los Politz Pompilhs Dé Massaguel' fêtera ses 10 années d'existence en avril 2016, pas si mal pour une initiative de papy Francois dont certains donnaient pas cher au départ. Ce groupe de copains (hommes et dames) où il règne une ambiance des plus sympathique continue ses sorties les mardis après-midi. Bien sûr, pas question de compétition, quoi que, mais de s'entretenir la santé. Ce groupe est jumelé depuis peu

avec les marcheurs du jeudi du même club. Une idée germeait depuis quelques temps, visiter les châteaux de la Loire en vélo sur une semaine, et bien ils l'ont fait récemment. Une semaine bien remplie, départ chaque matin depuis Blois pour un périple de quelques 70 kms entrecoupé d'un pique-nique et d'une visite. Chambort, Chaumont, Cheverny, Chenonceau..., splendides, nos pédaleurs ne sont pas prêts d'oublier. Et comme il faut bien flatter ses papilles après les efforts, la visite d'une chocolaterie était prévue au programme. Bilan de la semaine : une organisation sans faille d'un couple passionné de vélo, sport, culture, tourisme, amitié, soirées conviviales, heureux quoi !!

Programme du club des Aïnats

Dimanche 10 Janvier 2016:

Loto des Aïnats (salle des sports)

20 parties dotées de magnifiques lots

Inscriptions au 05-63-50-37-18/ 05-63-50-34-23 /

05-63-50-10-56

